

Mairie Saint Laurent-Bretagne

4 rue de la Mairie (64 160)

☎ 05.59.68.34.81

@ mairie.saintlaurent64@orange.fr

🌐 www.saintlaurentbretagne.fr



Le 23 mai 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Présents : MM. Mme Mariné, Duhéron, Linières, Péhau, Carvalho, Lemay, Chabay, Poeymiroo.

Absents excusés : MM. Marquis, Manaut.

Secrétaire de séance : Mme Péhau.

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2025 est soumis au vote de l'assemblée.

Le compte-rendu est approuvé par 8 voix « pour ».

1. Délibérations :

1.1) *Décision modificative n° 1 BP 2025 :*

A la demande de la Trésorerie, une décision modificative au Budget Primitif 2025 est requise. Monsieur le Maire la présente à l'assemblée :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1313 (13) : Départements	22 498,93	001 (001) : Excédent d'investissement repor	4 893,00
2131 (21) : Bâtiments publics	4 893,00	1323 (13) : Départements	22 498,93
	27 391,93		27 391,93
Total Dépenses	27 391,93	Total Recettes	27 391,93

➤ **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.**

1.2) **Vente lot n° 14 (Lotissement communal) :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des acquéreurs se sont manifestés pour l'achat d'un terrain à bâtir au sein du lotissement communal Les Vignes.

Il convient de mettre à la vente le lot n° 14 d'une superficie de 1 500 m², dont les références cadastrales sont ZC n° 179-204.

Il propose de fixer le prix de ce terrain et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix.

➤ *Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents :*

- *Décide de proposer à la vente le lot n° 14 du lotissement Les Vignes cadastré section ZC n° 179-204 d'une superficie de 1 500 m² ;*
- *Fixe le prix du lot à 66 000 € TTC ;*
- *Précise :*
 - * que ce prix TTC comprend la TVA sur marge pour un montant de 8 335,00 € ;*
 - * que les droits de mutation sont à la charge des acquéreurs ;*
- *Charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.*

2. ONF : Travaux de renouvellement forestier – Programme « France 2030 » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en 2024 par l'Office National des Forêts (ONF) pour le compte de la commune dans le cadre du programme de renouvellement forestier « FRANCE 2030 ».

La parcelle qui avait fait l'objet d'une coupe en fin d'année 2023, va être reboisée sur une surface de 1ha40. L'essentiel de la plantation sera réalisé avec des chênes Sessile (1050 plants environ), complété par de l'Aulne de Corse (300 plants) et 350 charmes communs. Ces variétés sélectionnées sont adaptées à la zone et aux nouvelles conditions climatiques.

La demande a été retenue et la subvention attribuée par l'ADEME à la commune s'élève à 16 045,44 € pour un minimum de dépenses subventionnables de 20 056,80 €.

Le coût de l'opération :

- Prestation ONF (assistance à maîtrise d'ouvrage) : 11 230 € HT
- Estimatif fourniture plants et travaux : 11 232 € HT
- Coût global estimé : 22 462 € HT

La commune va procéder à la consultation d'entreprises pour obtenir les devis définitifs.

3. Travaux finitions lotissement Les Vignes :

D'ici le début de l'été, les travaux de finitions vont être effectués (1^{ère} tranche : de la Rue de la Mairie jusqu'au lot n° 9).

La réactualisation du devis de l'entreprise LABORDE-VIGNEAU chiffre le montant des travaux à 113 936,59 € HT.

Il s'agit de terminer l'aménagement de la voie publique, c'est à dire la création de trottoirs, de places de parking et le revêtement de la route, mais aussi connexion des regards d'eau pluviale.

4. Apéritif fête des Mères :

Le traditionnel apéritif offert par la Municipalité à l'occasion de la fête des mères aura lieu le dimanche 25 mai à 12h à la salle communale.

5. Questions diverses :

- Travaux ONF :
 - Un débroussaillage des deux parcelles replantées va être fait et un répulsif sera mis sur les plants contre les chevreuils. En effet, pour des raisons environnementales, tous les plants n'avaient pas été protégés par une grille plastique.
 - Le bardage de la salle des fêtes s'abîme. La question se pose de le refaire à l'identique ou de le remplacer par du PVC, plus cher à l'achat mais qui durera plus dans le temps. Des devis vont être demandés.
 - Un devis va être demandé pour la réfection de la voirie de la Route d'Espagne en enrobé.

Fin de séance : 22h10.

Le Maire,
Benoît MARINÉ

